

Comment les sociétés occidentales contemporaines, fondées sur la valeur sacrée de la vie humaine et l'interdit du meurtre, peuvent-elles déléguer à leurs combattants le devoir de tuer, puis refuser collectivement d'assumer la responsabilité morale de cet acte, au détriment du vétéran comme de leur propre cohérence éthique ?

Benoît Olié aborde une question philosophique que la pensée académique tend à esquiver : que signifie, moralement et psychologiquement, l'acte de tuer un être humain lors d'un combat ? L'originalité de la démarche tient à son ancrage dans la réalité vécue — témoignages de combattants, littérature de guerre, productions cinématographiques, travaux de psychologie et de sociologie militaires — pour alimenter une réflexion philosophique rigoureuse. La thèse s'appuie sur une bibliographie étendue croisant philosophie morale, droit international humanitaire, psychologie clinique et histoire militaire.

L'ouvrage est structuré en deux grandes parties. La première examine le dilemme du point de vue du combattant lui-même, depuis la formation du soldat jusqu'au retour du vétéran dans la société civile. La seconde analyse la manière dont la société civile perçoit, cautionne et masque ce même dilemme, révélant une forme de complicité inconsciente et d'hypocrisie collective face à la violence de guerre.

Le point de départ est ce que l'auteur nomme le « *dilemme du combattant* » : lors du combat, le soldat se trouve simultanément soumis à deux devoirs moraux antagonistes — l'interdiction de tuer, principe fondateur des sociétés occidentales héritées du commandement « *Tu ne tueras point* », et l'obligation de tuer l'ennemi, devoir statutaire que lui a confié la collectivité au moment de son engagement. Ces deux injonctions sont irréconciliables : honorer l'une revient nécessairement à violer l'autre. Ce dilemme n'est pas celui de tout soldat, mais spécifiquement de celui qui se retrouve en situation de combat et actionne son arme.

Or, Benoît Olié démontre que ce dilemme ne se pose pas réellement dans l'instant du combat. La première partie de la thèse montre que les conditions physiques et psychologiques du combat — épuisement, traumatismes, déshumanisation de l'adversaire, pression des pairs, réflexes conditionnés — produisent une « *éclipse morale* ». L'acte de tuer précède toute délibération consciente : le combattant agit par automatisme, par instinct de survie ou par fidélité à ses camarades d'armes, non par décision raisonnée. Ce n'est donc pas au moment de l'action que le dilemme est vécu, mais bien après, au moment du retour.



Vétéran de la Légion étrangère. Crédit photo : Stéphane Gaudin / TB.

C'est le vétéran qui porte le fardeau moral de ce qui a été accompli. De retour dans la société civile, il doit juger a posteriori des actes commis dans des conditions qui n'autorisaient aucun jugement. Il se heurte alors à une aporie : il a détruit des vies humaines au nom du caractère sacré de la vie humaine. Cette contradiction est irrésoluble. Le vétéran ne peut ni s'absoudre ni se condamner pleinement. La société ne lui offre que deux réponses également insuffisantes : la glorification héroïque ou le rejet méprisant — deux attitudes qui, dans les deux cas, évitent d'affronter la réalité de ce qui a été fait et pourquoi.

La seconde partie de la thèse déplace le regard vers la société civile, qui n'est pas un spectateur neutre mais un acteur à part entière de ce dilemme. Le citoyen délègue à l'armée le droit de tuer en son nom, mais refuse d'assumer moralement cette délégation. Il s'y dérobe par plusieurs mécanismes : la déréalisation de la guerre rendue lointaine et abstraite par la technologie et les médias, la conviction que les guerres contemporaines sont des guerres « justes » et « propres », et la croyance que le cadre légal du *jus ad bellum* et du *jus in bello* suffit à légitimer et moraliser l'usage de la force. Ces normes d'acceptabilité fonctionnent comme un masque.

Ce masque finit toujours par tomber. Les scandales de violences illégales, les images de destruction, les témoignages de combattants brisés révèlent à la société civile ce qu'elle préférerait ne pas voir. Elle réagit alors non par assomption de sa responsabilité, mais par distanciation vis-à-vis des militaires, accusés d'avoir commis des actes que la société avait pourtant rendus nécessaires. Cette dynamique de déni et de rejet constitue ce qu'Olié appelle l'« *aporie inconsciente du citoyen* » : lui aussi a bénéficié de la destruction de vies humaines pour en préserver d'autres.

En conclusion, Benoît Olié ne propose pas de solution au dilemme — car il est de nature aporétique, c'est-à-dire sans issue logique satisfaisante. Il appelle en revanche à une prise de

responsabilité collective et lucide. Citoyens civils et militaires partagent la même responsabilité morale face au paradoxe de la guerre : tuer pour protéger. Cette responsabilité ne peut être esquivée ni entièrement transférée à ceux qui tiennent les armes. Elle appelle une réflexion démocratique assumée sur le niveau d’immoralité que nos sociétés acceptent de consentir pour défendre leurs valeurs.

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)